



Achat d un vehicule d occasion 30 km apres deja en panne

Par **wavrin**, le **27/07/2008** à **19:12**

bonjour a tous .rn
je vien d acheter le 24/07/2008 un vehicule d occasion (clio 3) chez un concessionnaire peugeot .rn
30 km apres , le jours même (livraison 17 heure panne 19 heure) l embrayage me lache . il m est impossible de passer les vitesses .rn
mon cheque n a pas encore été encaissé . que puis-je faire ou que dois- je faire .rn
elle est sous garantie 12 mois dois je faire confiance a peugeot ou est il preferable d annuler la vente ?rn
dans ce cas comment dois je faire .rn
je suis un peu desamparé je n ai pas un gros salaire j ai fais un pret aupres de ma banque pour avoir un vehicule qui ne me posera pas de probleme et deja elle m en pose .rn
j attends vos reponse avec impatience .rn
merci a tous a bientot .

Par **juliendu44**, le **27/07/2008** à **20:04**

Bonsoir Wavrin,rn
Je comprend bien ta deception..on investit dans une voiture en passant par un concessionnaire afin d etre tranquille et la voiture lache c est vraiment pas de chance..
rn
Tu as plusieurs solutions : rn
Deja tu peux te retracter sans raison (dans ton cas hesite pas a dire le soucis d embrayage) car il me semble que ca ne fait que 3 jours que la voiture a ete acheteé.rn
Ensuite tu peux selon l etendue des garanties te faire remplacer la piece defectueuse, mais c est selon les clauses du contrat de garantie par exemple si il y est inscrit que l embrayage ne fais pas partie du contrat tu n aura qu une solution celle de denoncer le contrat pour vice cacheé car il me semble que l embrayage si il est defectueux est considerer comme vice cacheé.rn
je te souhaite bonne chance et j espere que cette reponse t eclairera un peu..